



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/41(1)/SC.2/L.1
14 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session
Première partie
Genève, 19 septembre 1994
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL CHARGE D'ETUDIER
LA QUESTION DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL POUR LA TRANSITION
EN VUE DU DESARMEMENT

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que
modifiée,

Rappelant également le paragraphe 24 du texte intitulé "Un nouveau
partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", adopté à la
huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le
développement, qui reconnaît que "L'apaisement des tensions internationales,
y compris l'atténuation des menaces pesant sur le monde, offre à tous les pays
la possibilité - et la motivation - de réduire leurs dépenses militaires,
autant que cela est compatible avec leurs besoins légitimes en matière de
sécurité, et de consacrer des ressources non plus à des dépenses d'armement,
mais à des fins socialement productives et de dégager des ressources
supplémentaires pour le financement du développement. Les initiatives
nationales dans ce domaine pourraient avoir des effets cumulatifs, en incitant
d'autres pays à s'engager dans la même voie. La conversion des capacités et
des technologies militaires à des fins civiles permettrait également d'adapter
les structures de production aux besoins prioritaires de développement et
faciliterait de nouveaux échanges commerciaux ainsi que de nouveaux apports
techniques et financiers.",

Rappelant en outre le paragraphe 98 du texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", qui reconnaît que "Tous les pays devraient étudier la possibilité qu'ils ont, selon leur situation spécifique et particulière, de réduire leurs dépenses militaires et de consacrer les fonds ainsi économisés à des fins socialement productives. La Conférence se félicite des réductions déjà entreprises ou prévues par les pays développés et les encouragent à poursuivre dans cette voie, compte tenu de l'importance qu'une diminution des dépenses militaires peut avoir pour la réduction des déséquilibres extérieurs et budgétaires et un accroissement des ressources financières disponibles pour le développement. La Conférence demande instamment aux pays en développement de réduire leurs dépenses militaires dans la mesure où celles-ci apparaissent excessives au regard de leur situation spécifique et particulière, en reconnaissant les effets positifs qu'une telle réduction peut avoir sur les politiques budgétaires visant à accélérer la croissance et le développement de ces pays.",

Se référant à sa décision 399 (XXXIX),

Décide d'établir le mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement comme suit :

1. Conformément au paragraphe 99 du texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", le Groupe de travail spécial, avec le soutien approprié du secrétariat, devrait étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement et les conséquences pour la croissance économique mondiale et le développement.

2. Les travaux du Groupe de travail devraient être coordonnés avec ceux d'autres commissions et groupes de travail.

3. Les travaux du Groupe de travail devraient compléter ceux d'autres organismes internationaux, étant entendu qu'il faut éviter les chevauchements.

4. Le Groupe de travail mènera à bien ses travaux en une session. Il soumettra un rapport final sur les résultats de ses travaux au Conseil du commerce et du développement.

5. Le Conseil décidera des dates de la session du Groupe de travail conformément aux procédures en vigueur concernant le calendrier des réunions. La durée de la session ne devrait pas dépasser cinq jours.
